

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

RAPPORT N° 141127-19-ECO

le 10 DEC 2014

PARC D'ACTIVITES DU GABARN

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON-SUR-MER

VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE MP SUD SAS

M. LACRAMPE précise que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais est en discussion avec la Société MP SUD SAS qui envisage d'acquérir un terrain sur le Parc d'Activités du Gabarn afin d'étendre son activité.

Ce terrain, qui est composé des parcelles cadastrées D 519, 521, 523, 525 et 527 pour une superficie totale de 10 986 m<sup>2</sup>, est vendu au prix de 12.00 € HT le m<sup>2</sup>, soit 131 832 € HT (TVA sur marge 10 986 €), soit 142 818 € TTC.

L'acte notarié sera établi par les SCP notariales de Maître FORTIN pour MP SUD et de Maître FABRE pour la CCPO.

Par ailleurs, pour une meilleure cohérence et sécurisation des chantiers menés par la CCPO et MP SUD, l'entreprise LABORDE, réalisera, dans le cadre du marché que nous avons signé, des travaux pour le compte de MP SUD pour un montant de 40 000 € HT.

Cette prestation sera stipulée dans l'acte de vente et fera l'objet d'une refacturation à l'entreprise.

Où cet exposé,

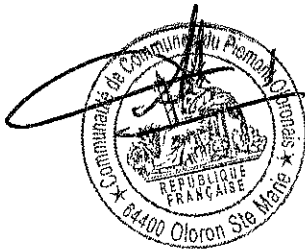
### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VEND** à la Société MP SUD SAS, les parcelles de terrain du parc d'activités du Gabarn sus indiquées, représentant une superficie agrégée de 10 986 m<sup>2</sup>, à un prix de 131 832 € HT, soit 142 818 € TTC
- **MISSIONNE** la SCP FABRE sise 9 rue Alfred de Vigny à Oloron Sainte Marie (64400) pour représenter les intérêts de la CCPO dans la conclusion de cette affaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte (promesse de vente et acte définitif) pour finaliser cette affaire et régler les dépenses afférentes prévues au Budget annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute nouvelle promesse de vente dans l'hypothèse où, comme elle en a l'intention, la société MP SUD SAS confirmerait son souhait d'acheter également une superficie supplémentaire de 10 000 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur les parcelles n° D 522 et 524.
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 20.12.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE